Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Office fédéral du service civil CIVI

Version 1.0 / septembre 2024

Procuration

Mandant / civiliste

N° de civiliste

Nom | Prénom

Rue N° | Code postal / Lieu

Tél. | Courriel

Mandataire

Nom | Prénom

Rue N° | Code postal / Lieu

Tél. | Courriel

Le mandataire doit être majeur | Date de naissance

Le mandataire est autorisé (cocher ce qui convient) :

☐ à représenter **de manière générale** le mandant auprès de l'Office fédéral du service civil (CIVI) pour ce qui a trait à son astreinte au service civil.

☐ à représenter le mandant auprès du CIVI dans le cadre d'une **demande ou d'une procédure spécifique**.

Désignation de la demande ou de la procédure suivante (p. ex. demande de report de service, demande de libération anticipée, demande de congé à l'étranger) :

_____

Les communications du CIVI seront désormais adressées :

☐ au mandant (interlocuteur prioritaire) et en copie au mandataire.

☐ au mandataire (interlocuteur prioritaire) et en copie au mandant.

Le mandant prend acte du fait que les communications du CIVI sont valablement adressées au mandataire tant que la présente procuration n'est pas révoquée (cf. art. 11, al. 3, de la loi fédérale sur la procédure administrative [PA ; RS 172.021]).

Signature du mandant

Lieu, date | Signature du mandant

Signature du mandataire

Lieu, date | Signature du mandataire